Université de Paris

Direction des études de la formation et de l'innovation pédagogique
Pôle FTLV
Service VAE

DEMANDE DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

LIVRET 1 : DOSSIER DE RECEVABILITE

Indications pour l'envoi du dossier :

Date d'envoi du dossier de recevabilité : **entre le 1er et le 30 octobre**……..

[Prochaine session : octobre 2020]

Envoi du dossier de recevabilité par mail à l'adresse VAE@u-paris.fr au format PDF. Si les documents sont trop lourds, envoi possible en plusieurs mails, ou en utilisant un lien de transfert en ligne.

Description du livret 1 de VAE

Le livret 1 de VAE (ou dossier de recevabilité) complète le CERFA officiel. Ce dossier permet de démontrer les rapports entre vos acquis - connaissances, aptitudes et compétences - et le contenu du diplôme visé. Les pièces jointes au dossier sont des preuves des informations fournies.

Ce dossier de recevabilité est examiné par un enseignant référent du diplôme. Il est donc important de remplir toutes les rubriques du dossier de façon aussi claire et précise que possible.

En cas d'avis favorable : le travail fourni pour la recevabilité servira de base pour le travail futur durant la VAE, c'est donc du temps gagné pour la suite.

PRESENTATION CONCISE DE VOTRE PROJET

Merci de rédiger ici une présentation concise de votre projet, en une page environ. Expliquez le contexte de la demande et précisez votre projet professionnel et personnel.

1 à 2 pages environ

VOTRE CV DETAILLE

2 à 3 pages environ, sans photo

LISTE HIERARCHISEE DES PUBLICATIONS

Uniquement pour les demandes au niveau doctorat .

Nom du candidat :
Diplôme visé :
Date de la demande :

TABLEAU D'AUTO-POSITIONNEMENT

(Hors niveau doctorat)

Objectifs :

- Ce tableau n'a pas pour objectif d'aboutir à une adéquation totale entre les différents modules du diplôme et votre expérience. Il permet seulement d'apprécier la correspondance entre vos acquis et le référentiel du diplôme.

Intitulés des UE :

- Si l'UE concerne un stage en entreprise, un mémoire, ou projet professionnel qui relève de la formation initiale, il n'est pas nécessaire de le mentionner.
- Si l'UE concerne un domaine sur lequel vous n'avez pas d'acquis d'expérience à présenter, vous pouvez laisser le champ libre.

Pour rédiger la liste des compétences acquises, vous pouvez vous aider :

- de la liste des compétences du diplôme (maquette du diplôme sur la page internet du diplôme)
- de la liste des compétences qui figure sur la fiche RNCP du diplôme, s'il elle existe.

Unités d'Enseignement (UE) du diplôme visé *Indiquez le n°, l'intitulé, les contenus*	**Compétences acquises en lien avec cette UE** *Utilisez des verbes d'action*	**Contexte de l'acquisition des compétences :** *Intitulé, date et période de réalisation*

NB : pour les demandes de VAE sur les diplômes de doctorat, supprimer ce tableau et joindre une liste des publications.

Nom du candidat :
Diplôme visé :
Date de la demande :

SITES RESSOURCES :

Sur la VAE, la procédure, ses outils, ses financements :

- L'espace ressource VAE sur le site du gouvernement
- le site de Défi métier
- Les Points Relai Conseil en VAE
- Le site de l'OPCA[1] et OPACIF (ex. FONGECIF) de votre branche professionnelle
- Le site de l'Agefiph, pour les personnes handicapées
- La boussole financement du FONGECIF Île de France. Très utile, ce *serious game* vous permettra de faire le point sur les différents dispositifs de financement auxquels vous êtes éligibles, en fonction de votre situation personnelle et professionnelle.

Sur le référentiel du diplôme :

- Le portail d'Université de Paris
 - Licences et Masters
- Le site de l'UFR délivrant le diplôme
- La fiche RNCP en lien avec le diplôme, disponible en ligne.

Pour la rédaction des activités et compétences

- Les fiches et référentiels métier généralistes :
 - *http://www.orientation-pour-tous.fr*
 - *http://www.onisep.fr/*
 - *Les fiches métier APEC*
- Les fiches et référentiels métier spécialisés tels que :
 - Référentiel des métiers du numérique : http://referentiels-metiers.opiiec.fr/accueil
 - Référentiels des métiers du BTP : http://www.metiers-btp.fr/referentiels-metiers.html
 - Référentiel du métier de chercheurs : http://www.dgdr.cnrs.fr/drh/publi/mcpi/NoteMCPI-CP_OutilRH.pdf

[1] Une liste des OPCO (Opérateurs de Compétences) est disponible ici sur le site du Ministère du travail